

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE
(Particuliers)
AIRBEE
En vigueur au 01/06/2023**

ARTICLE 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « **CGV** ») s'appliquent de plein droit sans restriction, ni réserve à l'ensemble des ventes de produits de poêles, ventilation double flux, puit canadien/provençal et système Rainergy (ci-après les « **Produits** ») ainsi qu'à la fourniture de services d'installation et de maintenance de poêles et de ventilation double flux préalablement achetés (ci-après les « **Services** ») proposés par la société AIRBEE, au capital social de 10 000 euros, 8 rue Dreispitz à MONSWILLER (67700), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAVERNE (67) sous le numéro 839 951 449 (ci-après le « **Vendeur** » ou le « **Prestataire** ») auprès de tout client particulier (ci-après le « **Client** ») via contact sur son site internet <https://www.airbee.fr/> (ci-après le « **Site** ») ou via tout support écrit durable (e-mail ou papier) et/ou par téléphone.

Le Client déclare et reconnaît :

- avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes CGV ;
- que l'acquisition des Produits est exclusivement destinée à une utilisation personnelle privée et non professionnelle de sa part ;
- qu'en tant que consommateur, il dispose de droits spécifiques qui pourraient être remis en cause dans l'hypothèse où les Produits acquis dans le cadre des opérations réalisées au moyen du Site auraient un rapport avec une activité professionnelle.

ARTICLE 2. OPPOSABILITE – VALIDITE

Les CGV sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement ou concomitamment à l'émission d'un devis.

Les CGV sont également accessibles à tout moment sur le Site et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version antérieure, imprimée ou digitale. Le Client est invité à lire attentivement les CGV pour chacune des commandes effectuées.

Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier à tout moment certaines dispositions des présentes CGV. Ces modifications ou adaptations sont opposables au Client dès leurs mises en ligne et ne peuvent s'appliquer aux contrats conclus antérieurement.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Vendeur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Le Client peut accéder aux CGV archivées en faisant la demande par courrier électronique à l'adresse: contact@airbee.fr

La validation de la commande par le Client vaut acceptation sans restriction, ni réserve des présentes CGV.

Au cas où l'une quelconque des clauses des présentes CGV serait reconnue ou déclarée nulle ou en violation d'une disposition d'ordre public, ladite clause sera réputée non écrite et toutes les autres clauses resteront en vigueur, à moins que les obligations restantes deviennent manifestement déséquilibrées pour l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Si des Conditions Particulières (tel que le devis) dérogent aux présentes CGV, ces dernières restent applicables à tout ce qui n'est pas contraire aux présentes. En cas de contradiction entre les conditions particulières et les présentes CGV, les premières prévaudront sur les secondes.

En cas de contradiction entre des documents de nature différente ou de rang différent, il est expressément convenu entre les parties que les dispositions contenues dans le document de rang supérieur prévaudront pour les obligations se trouvant en conflit d'interprétation. En cas de contradiction entre les termes des documents de même ordre, les derniers documents en date prévaudront sur les autres.

ARTICLE 4. INFORMATIONS RELATIVES AUX PRODUITS ET SERVICES

De manière générale, les Produits et Services proposés à la vente, leurs caractéristiques principales et notamment la compatibilité, les spécifications, illustrations et indications de dimensions, sont présentées sur le Site et la brochure commerciale.

Le Client est tenu de se reporter à la fiche descriptive de chacun des Produits et Services afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles.

Le Client peut sélectionner un ou plusieurs Produits et Services parmi les différentes catégories proposées sur le Site. Les Produits et Services proposés par le Vendeur sont exclusivement destinés à une clientèle située en France Métropolitaine.

Les photographies présentes sur le Site et les brochures sont les plus fidèles possibles mais ne peuvent assurer une similitude parfaite avec le Produit acheté et le Service commandé. Des variations de teinte peuvent en particulier intervenir, notamment en raison des limitations techniques des rendus de couleur d'un équipement informatique / dues à l'impression. Le Vendeur ne saurait être tenu pour responsable des erreurs non substantielles qui pourraient intervenir.

Si un détail technique ou visuel devait changer, le Vendeur s'efforcerait de l'indiquer au Client dans son possible.

Pour toute question relative aux Produits et Services et à leur utilisation, toute question complémentaire ou demande de conseils, le Client peut contacter l'équipe de conseillers en appelant le service clients au 03 67 18 21 40 (prix d'un appel local), aux heures d'ouverture du service indiquées dans la rubrique « Contact » du Site du ou via le formulaire de contact indiqué dans la rubrique « Contact ».

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des informations précisées aux articles L.111-1 et L.111-2 du Code de la consommation, et en particulier :

- Les caractéristiques essentielles des Produits et Services proposés ;
- Le prix total des Produits et Services toutes taxes et, s'il y a lieu, tous les frais supplémentaires ou, lorsque ces frais ne peuvent raisonnablement être calculés à l'avance, la mention que ces frais peuvent être exigibles ;
- Le cas échéant, la date ou le délai auquel le professionnel s'engage à livrer les Produits et/ou exécuter les Services ;
- Les informations relatives au Vendeur et, le cas échéant, ses activités, ses coordonnées postales, téléphonique et électroniques ;
- Les informations relatives aux garanties légales, à l'existence et aux modalités de mise en œuvre des garanties et aux autres conditions contractuelles ainsi que, le cas échéant, du service après-vente et les informations afférentes aux autres conditions contractuelles ;
- La possibilité de recourir à un médiateur de la consommation ;

ARTICLE 5. COMMANDE

5.1 Processus de commande

5.1.1 Par téléphone

Les Clients ont la possibilité d'effectuer une commande par téléphone. Dans ce cas, un e-mail de confirmation leur est adressé par le Vendeur incluant notamment le récapitulatif de leur Commande, un numéro de commande, ainsi que les présentes CGV. Le Client est invité à vérifier à réception de cet e-mail les modalités de sa commande et à signaler immédiatement toute anomalie au Vendeur. Le Client est également invité à notifier au Vendeur toute absence de réception d'un e-mail de confirmation dans les 7 jours suivant la prise de commande par téléphone

Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Le Contrat est réputé formé à l'issue d'un délai de 24 heures suivant la réception de l'e-mail de confirmation de commande et en l'absence de contestations du Client.

Il est précisé que la commande des Produits types pellets ne peut être prise exclusivement que par téléphone.

5.1.2 A distance (par échange d'e-mail)

Les demandes de devis peuvent se faire par correspondance avec le service client du Vendeur par échanges d'e-mails ou via le formulaire de contact accessible dans la rubrique « Contact » du Site.

Préalablement à la signature du devis, il appartient au Client de vérifier l'exactitude du devis et de signaler au Vendeur immédiatement toute erreur.

La commande ne sera considérée comme définitive qu'après réception du devis non modifié, daté et signé par le Client, adressé au Vendeur par courrier électronique et après encaissement par celui-ci de l'intégralité de l'acompte dû, le cas échéant.

Pour que la commande soit validée, le devis signé par le Client doit être reçu par le Vendeur avant l'expiration de la période de validité du devis. Si le Client apporte une ou des modifications avant l'acceptation du devis, le Vendeur se réserve le droit de les refuser ou de proposer un nouveau devis qui spécifiera de nouveau sa période de validité.

Dans tous les cas, les acomptes éventuellement exigés par le Vendeur à ses Clients ne sauraient être qualifiés d'arrhes.

La commande réalisée par le Client dans les conditions ci-dessus vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV et entraîne la formation du contrat.

5.2 Refus de commande

Le Vendeur se réserve le droit de refuser toute commande d'un Client en cas de motifs légitimes au sens de l'article L.121-11 du Code de la consommation et de la jurisprudence rendue en la matière et notamment lorsque :

- le nombre d'articles ou le montant à payer (pour une seule ou plusieurs commandes cumulées) ne correspondrait pas à l'utilisation moyenne habituelle d'un foyer ;
- la commande laisserait supposer qu'une activité économique est réalisée par le Client en lien avec les articles commandés

ARTICLE 6. DROIT DE RETRACTATION

Uniquement pour les Produits achetés par téléphone exclusivement.

6.1 Présence de droit de rétractation

Aux termes de l'article L. 221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la réception des Produits par le Client ou un tiers, autre que le transporteur désigné par lui, ou du retrait des Produits commandés, pour exercer son droit de rétractation auprès du Vendeur, sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités, à fin d'échange ou de remboursement.

Si le délai de quatorze (14) jours ouvrés expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Tout Produit retourné endommagé, sali ou incomplet pourrait mettre en cause la responsabilité du Client par le Vendeur dans les conditions de l'article L. 221-23 du Code de la consommation.

Le droit de rétractation peut être exercé en ligne par contact direct à l'adresse suivante : contact@airbee.fr ou par courrier postal aux coordonnées suivantes :

AIRBEE

8 Rue Dreispitz

MONSWILLER (67700)

Et en utilisant le modèle de formulaire annexé aux présentes CGV (ou toute autre déclaration équivalente dénuée d'ambiguïté quant à la volonté de se rétracter).

A réception de la demande de rétractation, une confirmation sur support durable sera immédiatement communiquée au Client par le Vendeur qui lui proposera :

- Soit un bon prépayé pour retourner le Produit concerné. Le cas échéant, le montant de ce bon prépayé sera déduit du remboursement opéré par le Vendeur au titre de la rétractation ;
- Soit de retourner le Produit concerné au soin du Client

En toute hypothèse, le Vendeur adressera au Client un accord du retour contenant un numéro de retour et précisant les modalités de retour du colis. Le Client devra imprimer et coller ce numéro de retour sur le colis afin de permettre un traitement plus rapide de la demande.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix du ou des Produits achetés ; dans tous les cas, les frais de retour restent à la charge exclusive du Client.

Le Client s'engage à faire parvenir au Vendeur les Produits faisant l'objet d'une rétractation dans les quatorze (14) jours calendaires suivants l'envoi de la notification de sa décision de se rétracter.

En l'absence de réception du Produit ou d'une preuve d'expédition de celui-ci dans ce délai, le Vendeur se réserve le droit de reporter le remboursement du Client jusqu'au jour de la réception dudit Produit.

Le remboursement pourra être effectué dans un délai maximum de quatorze (14) jours à compter de la réception, par le Vendeur, des Produits retournés par le Client dans les conditions prévues au présent article.

La somme versée par le Client est de plein droit majorée du taux d'intérêt légal si le remboursement intervient au plus tard dix jours après l'expiration

des délais fixés aux premier et deuxième alinéas de l'article L. 221-24, de 5 % si le retard est compris entre dix et vingt jours, de 10 % si le retard est compris entre vingt et trente jours, de 20 % si le retard est compris entre trente et soixante jours, de 50 % entre soixante et quatre-vingt-dix jours et de cinq points supplémentaires par nouveau mois de retard jusqu'à concurrence du prix total de vente du Produit concerné par la rétractation, puis du taux d'intérêt légal.

Le Vendeur procédera au remboursement du Client via le même moyen de paiement que celui utilisé au jour de la commande, sauf dans le cas où le moyen de paiement utilisé ne le permettrait pas.

Aucun remboursement n'est effectué en boutique.

Par ailleurs, dans le cas d'un cadeau, le droit de rétractation reste au bénéfice exclusif du Client et ne peut en aucun cas être exercé par le destinataire du cadeau.

6.2 Exceptions au droit de rétractation

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, les dispositions de l'article « Présence de droit de rétractation » ne s'appliquent pas pour les contrats :

- De fourniture de biens qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles ;

ARTICLE 7. PRIX

Les Produits et Services sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le Site et la brochure commerciale lors de l'enregistrement de la commande. Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, en fonction notamment du coût de la matière première et des conditions économiques et professionnelles, dans le cadre des dispositions légales en vigueur.

Les promotions telles que « Frais de port offert » sur le Site sont susceptibles de changer régulièrement. Ces promotions sont ponctuelles. Les Produits en promotion sont explicitement précisés et ne sont valables que sous certaines conditions.

Les prix des Produits et Services sont indiqués en euros toutes taxes comprises (T.T.C) et ne comprennent pas les frais de livraison ou toutes autres prestations supplémentaires, facturés en sus au Client, sauf stipulation expresse contraire lors de la passation de la commande.

Les prix des Produits et Services tiennent compte de la T.V.A applicable au jour de la commande et tout changement du taux applicable à la T.V.A sera automatiquement répercuté sur les prix des Produits et Services.

ARTICLE 8. CONDITIONS DE PAIEMENT

8.1 Processus de paiement

Sauf indication contraire, le prix de la commande est payable en totalité et en un seul versement.

Dans les cas de commande par échange de courriers électroniques (via le service clients), les conditions de règlement sont indiquées sur le devis établi par le Vendeur.

8.2 Moyens de paiement

Pour toutes les commandes, le Client peut avoir recours au virement bancaire. Les informations relatives au virement bancaire sont transmises au Client sur la facture. Le Client doit régler la totalité du montant de la facture dans le délai indiqué et les Produits et Services seront envoyés et exécutés dès réception des sommes par le Vendeur (dans la mesure où les Produits commandés sont disponibles et sous réserve des disponibilités du Vendeur pour les Services).

8.3 Défaut de paiement – Pénalités

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai fixé dans le devis ou après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux mensuel de trois (3) fois celui de l'intérêt légal, du montant net du prix d'achat figurant sur ladite facture, seront acquises après mise en demeure préalable adressée par courrier recommandée avec accusé de réception, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Vendeur se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours de la part du Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations et/ou de diminuer ou d'annuler remises accordées à ce dernier, et ce, après mise en demeure préalable adressée par courrier recommandée avec accusé de réception.

Sauf accord exprès, préalable et écrit du Vendeur et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des Produits ou des Services commandés par le Client d'une part, et les sommes dues, par ce dernier au Vendeur, au titre du contrat, d'autre part.

Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, les sommes dues par le Client ne seraient pas reçues par le Vendeur au jour de leur d'exigibilité, la commande serait de plein droit et immédiatement résolue, après mise en demeure parvenue au Client par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant un délai de quinze (15) jours à compter de sa réception par le Client. La mise en demeure fait mention de la présente clause pour produire tous ses effets.

ARTICLE 9. LIVRAISON

Le Vendeur peut proposer au Client, au moment de la passation de sa commande, différents modes de livraison en fonction notamment de la taille des Produits commandés et de l'adresse de livraison communiquée par le Client.

Les conditions, frais et délais de livraison diffèrent en fonction du mode de livraison que le Client choisit.

Le Client est informé, au moment de la passation de sa commande, du (des) modes de livraison disponibles ainsi que du (des) délais et tarifs applicables.

La livraison de certains Produits ou dans certaines zones peut donner lieu à une facturation complémentaire. Dans tels cas, cette information est clairement indiquée sur la page d'information dédiée à la livraison.

Le montant total des frais de livraison de la commande est indiqué lors de la passation de celle-ci.

9.1 Livraison à domicile

9.1.1 Lieu de livraison

La livraison des Produits ne peut intervenir qu'en France Métropolitaine (Corse et Monaco inclus).

Les Produits sont livrés à l'adresse de livraison indiquée par le Client au cours du processus de commande. Le Client ne peut plus changer le lieu de livraison des Produits une fois la commande confirmée, à moins d'avoir obtenu l'accord préalable et écrit du Vendeur.

La livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique ou du contrôle du Produit commandé.

9.1.2 Délai de livraison

La livraison en France Métropolitaine intervient dans les délais de livraison précisés par le Vendeur, à compter du départ de la boutique du Vendeur (délai moyen communiqué par les différentes sociétés de transport).

Lorsque vous commandez plusieurs produits en même temps et que ceux-ci ont des délais de livraison différents, le délai de livraison de la commande est basé sur le délai le plus éloigné. Le Vendeur se réserve toutefois la possibilité de fractionner les expéditions. La participation aux frais de traitement et d'expédition ne sera facturée que pour un seul envoi.

En période de fête de fin d'année (du 23 novembre au 31 décembre), ainsi qu'en période automnale (23 septembre au 20 décembre) et hivernale (21 décembre au 20 mars), les délais pourront être ponctuellement allongés.

En cas de retard dans la livraison, le Vendeur en informe le Client dans les plus brefs délais. Ce dernier peut également signaler au Vendeur le retard de livraison en contactant le service clients.

Le Vendeur s'engage à faire le nécessaire pour déterminer la cause du retard et trouver une solution adéquate en vue de la livraison effective des Produits commandés dans les meilleurs délais.

Toutefois, si les Produits commandés n'ont pas été livrés dans le délai indiqué ou à défaut, dans un délai de trente (30) jours après la confirmation de la commande, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L.216-6, L.216-7 et L.241-4 du Code de la consommation. Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze (14) jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue (art. L.216-7 C.Conso).

La somme versée par le Client est de plein droit majorée de 10% si le remboursement intervient au plus tard quatorze (14) jours au-delà de ce terme, de 20% jusqu'à trente (30) jours et de 50% ultérieurement. (art. L.241-4 C.Conso)

9.1.3 Transport et suivi de livraison

Les livraisons sont assurées par un transporteur indépendant, à l'adresse mentionnée par le Client lors de la commande et à laquelle le transporteur pourra facilement accéder.

Le colis comportant les Produits commandés et payés est remis en main propre, à l'adresse exacte mentionnée lors de la passation de la commande. Les livraisons sont réalisées contre signature.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions d'emballage ou de transport des Produits commandés, dûment acceptées par écrit par le Vendeur, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par écrit par le Client.

Pour les commandes en ligne passées sur le Site, un courrier électronique sera envoyé au Client pour l'avertir du départ de son Produit et lui donnera toutes les indications pour suivre l'exécution de la commande. Le Vendeur ne pourra être tenu responsable en cas de non-réception du message électronique si l'adresse e-mail fournie par le Client est erronée.

Le Client est tenu de fournir une adresse de livraison correcte, ainsi qu'un numéro de téléphone pour le transporteur. En cas d'erreur et/ou de modifications de ces données non signalées ou en cas d'absence du Client, qui entraînerait le retour du Produit, les frais de stockage, ainsi que tous les frais s'y attendant seront à la charge exclusive du Client, et sur présentation d'une facture et des justificatifs.

Dans les cas où le Client a organisé la prise de rendez-vous avec un transporteur pour la livraison du Produit, il est précisé que le Vendeur se réserve le droit de facturer, sur présentation des justificatifs, les frais de seconde présentation du transporteur, dans les cas où le Client n'aurait pas respecté les modalités du premier rendez-vous pris avec le transporteur.

De même en cas d'absence au moment de la livraison, un avis de passage peut être déposé dans la boîte aux lettres attachée au lieu de livraison. Le Client est alors invité à prendre contact directement avec le transporteur ou avec le service clients.

Dans les cas où la configuration réelle du lieu de livraison empêcherait physiquement le déchargement des Produits, le transporteur se réserve le droit d'annuler la livraison. Les frais de livraison resteront dans ce cas à la charge du Client. Il lui appartiendra de se rapprocher du service clients. De nouvelles modalités et coûts d'acheminement de la commande lui seront ainsi communiqués.

9.2 Retrait du produit en magasin

Le Client a la possibilité de choisir l'option livraison par « retrait magasin », au moment de sa commande.

L'adresse du magasin est la suivante : **8, Rue Dreispitz, 67700 MONSWILLER**

La mise à disposition de la commande dans la boutique interviendra dans les délais communiqués par le Vendeur et, à défaut d'indication, en tout état de cause au plus tard dans les trente (30) jours à compter de la commande, sous réserve du paiement complet du prix.

En cas de retard de mise à disposition, le Vendeur proposera par e-mail une nouvelle date de mise à disposition. En tout état de cause, conformément aux dispositions légales, en cas de retard de mise à disposition, vous bénéficiez de la possibilité de résoudre le contrat dans les conditions et modalités définies à l'article L 216-2 du Code de la consommation, et le Vendeur vous remboursera si votre compte bancaire a déjà été débité.

Dès la mise à disposition du Produit dans la boutique du Vendeur, le Client en est informé immédiatement par e-mail. Il dispose alors d'un délai de quinze (15) jours calendaires pour venir retirer son Produit à compter de l'envoi de l'e-mail d'information.

Lors du retrait du Produit en boutique, le Client doit présenter l'e-mail de confirmation de commande, la carte de crédit ayant servi au paiement de la commande (le cas échéant), ainsi qu'une pièce d'identité en cours de validité, avec photographie. Une vérification de l'identité du Client sera alors opérée, ce que le Client accepte expressément en choisissant ce mode de livraison. La boutique du Vendeur se réserve également le droit de vérifier la carte de paiement utilisée pour le paiement de sa commande. Le Produit acheté sera ensuite remis au Client contre signature d'un bon de retrait.

Attention : Seule la personne ayant effectué la commande peut retirer le produit commandé.

Passé le délai de quinze (15) jours précité, la commande sera résolue de plein droit. Dans ce cas, la commande sera intégralement remboursée au Client, s'il a été débité.

ARTICLE 10. CONFORMITE

Lors de la livraison ou la prise de possession du Produit, afin de faciliter le recours du Vendeur contre le transporteur, le Client est invité à vérifier l'état et le contenu du colis livré ou enlevé avant de signer tout document de livraison.

En cas de constat d'anomalie (emballages déchirés, ouverts, produits manquants, endommagés...), le Vendeur conseille au Client de refuser le colis.

Si le Client accepte la livraison malgré le constat d'anomalies (casses, avaries, non-conformité : erreur de Produits, couleurs, dimensions ; manquants...), il devra émettre les réserves nécessaires, circonstanciées, lisibles, les plus précises possibles.

Si le Client n'a pas eu la possibilité d'émettre des réserves lors de la livraison ou l'enlèvement du colis, il est invité à formuler ses réserves au service clients (à l'adresse suivante : service clients, 8 Rue Dreispitz, 67700 MONSWILLER, ou par mail : contact@airbee.fr) dans les 3 jours, non compris les jours fériés suivant la réception du ou des articles, et au plus tard dans un délai de 10 jours, non compris les jours fériés suivant la réception du ou des articles.

Ces dispositions n'excluent pas le recours du Client en application de la garantie légale de conformité visée à l'article 14 ci-après.

ARTICLE 11. TRANSFERT DE PROPRIETE – TRANSFERT DES RISQUES

11.1 Transfert de propriété

Le transfert de propriété des Produits au profit du Client, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits. Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication des Produits ou la résolution de la vente.

Le Client s'engage jusqu'à complet paiement du prix, à peine de revendication immédiate des Produits par le Vendeur, à ne pas transformer ni incorporer lesdits Produits, ni à les revendre ou les mettre en gage. Aux fins du présent article, le Client s'engage à ce que l'identification des Produits soit toujours possible jusqu'au complet paiement du prix.

En cas de défaut de paiement à l'échéance, le Vendeur, sans abandonner aucun autre de ses droits, pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la restitution sous 72h du Produit aux frais et risques du Client, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. En cas de restitution du Produit en application des dispositions ci-dessus, les acomptes reçus par le Vendeur lui restent acquis à titre de dommages et intérêts forfaitaires, et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts. En cas de revente du Produit par le Client, le Vendeur pourra se voir remettre le prix de la vente consenti à un sous-acquéreur et le Client autorise par la présente clause le Vendeur à percevoir le prix à due concurrence de sa créance détenue auprès du Client.

Le Client s'engage à informer sans délai le Vendeur de l'identité exacte et complète du sous-acquéreur, auquel il devra faire connaître l'existence de la présente clause de propriété au plus tard au moment de la conclusion de la vente avec le sous-acquéreur.

Le Client s'interdit de constituer toute sûreté sur le Produit livré et partiellement payé, et de manière générale d'effectuer toute opération ou prendre tout engagement susceptible de porter préjudice au droit de propriété du Vendeur.

La revendication peut être exercée par le Vendeur en cas de non-respect par le Client de l'une quelconque de ses obligations, ou si le Vendeur a des raisons légitimes et/ou probables de penser que le Client ne sera pas en mesure de régler ses dettes aux échéances convenues.

Tous les frais entraînés par la revendication du Produit ou de son prix sont à la charge exclusive du Client, sans préjudice de l'obtention de tous autres dommages et intérêts.

En cas de non-paiement d'une des échéances, le Vendeur se réserve le droit, outre celui de revendiquer le matériel, de résoudre la vente si bon lui semble, sans autre formalité que la mise en demeure prévue pour la restitution du Produit.

11.2 Transfert des risques

Quelle que soit la date du transfert de propriété des Produits, le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant, ne sera réalisé qu'au moment où le Client, ou un tiers désigné par lui pour les réceptionner, prendra physiquement possession des Produits.

Les Produits voyagent donc aux frais et aux risques du Vendeur.

ARTICLE 12. MODALITES D'EXECUTION DES SERVICES

12.1 Modalités d'exécution des Services de maintenance

12.1.1 Service de maintenance préventive

La visite de maintenance préventive est destinée à réduire les risques de panne ou de mauvais fonctionnement des poêles (ci-après le « **Matériel** ») du Client acquis auprès du Vendeur et à maintenir, les performances des appareils à un niveau équivalent aux performances requises. La maintenance préventive comprend tous les contrôles réglementaires. Les modalités d'exécution des Services de maintenance préventive sont précisées ci-après.

Le Prestataire assurera un contrôle du Matériel du Client annuellement dans le cadre de l'option correspondante souscrite auprès du Prestataire dans le devis ou le bon de commande. Le technicien chargé de l'entretien procédera aux vérifications, réglages, nettoyages du Matériel visé dans le devis. A défaut d'option souscrite, toute intervention du Prestataire sera facturable sur devis, validé au préalable par le Client

Le Prestataire est tenu de transmettre au Client une fiche d'intervention, dans les conditions prévues au 12.1.6 du présent article, qui fera état des anomalies éventuellement constatées.

En cas de constat de défaillance pendant cette vérification, à la demande écrite du Client, le Prestataire pourra lui soumettre un devis de remise en état de son matériel.

En cas de refus ou de non-réponse du Client à la proposition de réparation dans les délais de validité du devis émis par le Prestataire, ce dernier sera déchargé de toute responsabilité en cas de sinistre découlant des pannes constatées.

12.1.2 Service de maintenance corrective

Les actions de maintenance corrective sont destinées à remettre le Matériel du Client en état de fonctionnement correct, à la suite d'une panne ou d'une anomalie de fonctionnement constatée lors de la maintenance préventive.

Sauf conditions particulières prévues dans le devis, cette prestation ne peut être effectuée qu'après une offre réalisée par le Prestataire et soumise à l'accord écrit du Client. En cas de refus ou non réponse du Client à la proposition de réparation dans les délais de validité de l'offre émise par le Prestataire, ce dernier sera déchargé de toute responsabilité en cas de sinistre découlant des pannes constatées.

Les modalités d'exécution des Services de maintenance corrective sont précisées dans le devis.

12.1.3 Périodicité et conditions de prestations

La périodicité de ces visites de contrôle sera fixée dans le devis d'un commun accord avec le Client (mois de référence). La date de vérification peut être modifiée par le Prestataire de manière unilatérale, par écrit, et ce, en fonction des plannings et de la charge d'exploitation liée à l'activité.

Toutefois cette prestation devra être réalisée au minimum une fois sur une période de référence de douze (12) mois à compter de la date de signature du devis.

Le Prestataire ne peut être tenu pour responsable d'un dysfonctionnement des équipements concernés par la maintenance dû à une modification unilatérale des plannings ou un report/annulation du fait exclusif du Client.

Le Client s'engage par ailleurs à donner libre accès à ses locaux pour réaliser les Services de maintenance prévus, et accueillir les techniciens du Prestataire dans le respect des conditions d'hygiène, de confidentialité et de sécurité conformément aux règles de l'art.

Lors des visites ou interventions du Prestataire, le Client s'engage, si nécessité de service ou besoins spécifiques formulés par le Prestataire de mettre à disposition du technicien du Prestataire une personne désignée pour l'accompagner sur le site.

12.1.4 Dépannage – délai d'intervention

Les interventions de dépannage recouvrent les opérations permettant de localiser les causes de panne suivant indications du Client, de les supprimer ou, à défaut, de prendre les mesures conservatoires utiles pour assurer le meilleur fonctionnement possible dans l'état où sont les installations, sans risque d'aggraver les désordres constatés.

Ces conditions écartent tout dysfonctionnement causé par le Client ou un tiers, toute dégradation volontaire (vandalisme), surtensions électriques, modification des supports, du mobilier et/ou de l'environnement où sont installés les dispositifs (par exemple le déménagement du mobilier et/ou la construction d'un édifice dans le champ de vision du dispositif), ou tout sinistre causé par des événements naturels (orage...) et/ou ayant les caractéristiques d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil, auquel cas le Prestataire ne pourrait être tenu pour responsable si le(s) dispositif(s) ne pouvaient(en)t être remis en service.

Toute demande de dépannage doit être réalisée par le Client ou ses préposés ayant pouvoir et confirmé par écrit (mail, demande en ligne sur le Site, par téléphone...)

Le délai d'intervention démarre à la réception de la demande du Client par le Prestataire.

12.1.5 Plage horaire d'intervention

Toute intervention régulière (maintenance préventive et/ou corrective, dépannage) est assurée par le Prestataire, du lundi au vendredi de 8h du matin à 17h.

12.1.6 Fiches d'intervention

Après chaque intervention, le technicien du Prestataire doit établir une fiche d'intervention indiquant :

- la nature et la durée de l'intervention effectuée ;
- le détail de chaque opération (nettoyage, contrôle, remplacement de pièce) ;
- les anomalies détectées ou survenues ;
- les date, nom et signature du Client.

Sauf conditions particulières, les éventuels travaux préconisés par le Prestataire à la suite des remarques indiquées sur la fiche d'intervention feront l'objet d'une facture établie par ce dernier et adressée au Client.

12.2 Modalités d'exécution des Services d'installation

12.2.1 Installation

Préalablement à la signature du devis, le Client déclare avoir été conseillé par le Prestataire sur l'ensemble des Produits nécessaires à ses besoins.

Le Service d'installation des Produits donne lieu à un document technique établi par le Prestataire. La signature de ce document technique par le Client, sans réserve écrite et justifiée de sa part emporte l'acceptation de la bonne exécution de l'obligation d'installation par le Prestataire.

En cas de réserve justifiée et écrite de la part du Client, le Prestataire disposera d'un délai supplémentaire de trente (30) jours ouvrés à compter de la signature du procès-verbal initial pour apporter toute modification utile et nécessaire à la levée des réserves.

Un second procès-verbal sera établi par le Prestataire à la réception des prestations modifiées. La signature du second procès-verbal par le Client, sans réserve écrite et justifiée de sa part, emporte l'acceptation de la levée des réserves initiales et l'acceptation de la bonne exécution de l'obligation d'installation par le Prestataire.

En cas de réserve justifiée et écrite de la part du Client sur le second procès-verbal, le Client disposera d'un délai de quinze (15) jours pour notifier le Prestataire par lettre recommandée avec accusé de réception, tout élément justificatif, et ce, aux fins de remboursement / réparation du Service d'installation par le Prestataire.

A défaut de respecter les délais susmentionnés et/ou d'apporter des éléments justifiant la mise en cause du Prestataire, alors le Prestataire se réserve le droit de ne pas faire droit à la demande du Client.

12.2.2 Responsabilité du Prestataire

En matière d'installation de Matériel, le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité desdites installations et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture de ceux-ci, à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client.

Le Prestataire est soumis à une obligation de moyens dans l'exécution de ses Services. A ce titre, la responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de sept (7) jours à compter de leur découverte.

Le Prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les installations jugées défectueuses.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Prestataire serait retenue au titre d'une mauvaise exécution ou d'une inexécution des prestations d'installation de matériel, celle-ci serait limitée au montant hors taxes payé par le Client pour la fourniture du Service en question.

ARTICLE 13. ASSURANCE

Le Prestataire déclare avoir souscrit, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable une assurance aux fins de couvrir sa responsabilité civile contractuelle à l'égard de l'ensemble de ses Clients, quels que soient la nature, l'importance des dommages et le nombre de personnes lésées.

Sur demande expresse et écrite du Client, le Prestataire lui fournira l'attestation correspondante et les montants couverts.

Par ailleurs, le Client déclare être personnellement et suffisamment couvert par des assurances en cours de validité, contre les risques d'incendie, surtension, vol, dégâts des eaux, etc., susceptibles d'affecter les biens objet du présent contrat.

Sur demande expresse et écrite du Prestataire, le Client s'engage à lui fournir l'attestation correspondante et les montants couverts.

Enfin, il est rappelé que dans le cadre de l'exécution des Services, le Prestataire contracte une obligation de moyens et non de résultat.

ARTICLE 14. GARANTIES

Les Produits fournis par le Vendeur bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire conformément aux dispositions légales :

- de la garantie légale de conformité (art. L.217-1 à L.217-17 Code de la consommation), pour les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande ;
- de la garantie légale contre les vices cachés (art. 1641 à 1649 du Code civil) provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

Concernant la garantie légale de conformité, dans les conditions et selon les modalités visées dans l'encadré ci-dessous, le Client :

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

- 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;
- 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;
- 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;
- 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel ([article L. 241-5 du code de la consommation](#)).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des [articles 1641 à 1649 du code civil](#), pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du Code civil. Le point de départ de la prescription de l'action du consommateur est le jour de la connaissance par ce dernier du défaut de conformité.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Vendeur par écrit aux coordonnées indiquées à l'article 21 de la non-conformité des Produits ou de l'existence des vices cachés et retourner les Produits.

Le Vendeur remboursera, remplacera ou fera réparer (le cas échéant) les Produits sous garantie jugés non conformes ou défectueux.

Les frais d'envoi seront remboursés sur la base du tarif facturé et les frais de retour seront remboursés sur présentation des justificatifs.

Les remboursements des Produits jugés non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la constatation par le Vendeur du défaut de conformité ou du vice caché.

Le remboursement s'effectuera par chèque bancaire adressé au Client, ou tout autre moyen expressément accepté par écrit par le Client.

Nonobstant ce qui précède, la responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnelles, négligence de la part du Client, d'accident ou de force majeure.

La garantie du Vendeur est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

ARTICLE 15. RESPONSABILITE

La responsabilité du Vendeur ne peut être, en tout ou partie mise en cause, lorsque le Client ne respecte pas, en tout ou partie, les présentes CGV ou en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil telle qu'interprétée par la jurisprudence ou du fait du tiers présentant les caractéristiques de la force majeure.

Le Vendeur ne pourra en aucun cas, même si sa responsabilité était engagée, être tenue d'indemniser des dommages qui ne seraient pas une suite immédiate et directe du manquement contractuel concerné.

Les Produits et Services proposés à la vente par le Vendeur sont conformes à la législation française en vigueur.

ARTICLE 16. FORCE MAJEURE

Les parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

ARTICLE 17. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tout signe distinctif appartenant au Vendeur est protégé par des droits de propriété intellectuelle.

Les contenus du Site (marques, logotypes, photographies, vidéos...) sont la propriété exclusive du Vendeur et de ses éventuels partenaires et sont protégés par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

ARTICLE 18. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En application du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit « RGPD » et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que certaines données nominatives du Client, de ses associés, de ses représentants légaux et/ou de son personnel (ci-après les « **Personnes concernées** ») demandées par le Vendeur sont nécessaires notamment au traitement, au paiement et à l'exécution de la commande, aux éventuelles réclamations s'y rapportant et à la facturation, ainsi qu'à la communication de newsletters émanant du Vendeur et portant sur des Produits et Services similaires à ceux déjà commandés ;

Conformément à la réglementation en vigueur, les données à caractère personnel des Personnes concernées peuvent être communiquées aux

éventuels partenaires du Vendeur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Dans tous les cas, les données à caractère personnel des Personnes concernées ne sont pas transférées hors de l'Union Européenne.

Le traitement des informations communiquées par les Personnes répond aux exigences légales en matière de protection des données à caractère personnel, le système d'information utilisé par le Vendeur assurant une protection optimale de ces données.

Conformément à la réglementation en vigueur, les Personnes concernées disposent à tout moment et sous certaines conditions, d'un droit à l'information, d'un droit d'accès et de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation des traitements et de portabilité de l'ensemble de leurs données à caractère personnel en écrivant, au Vendeur soit en utilisant le formulaire de contact accessible sur le Site, soit à l'adresse e-mail de contact suivante : contact@airbee.fr soit à l'adresse postale suivante : 8, Rue Dreispitz 67700 MONSWILLER.

ATTENTION : Les délais de traitement de la demande seront augmentés si celle-ci est faite par courrier postal.

Les Personnes concernées disposent par ailleurs du droit d'introduire une réclamation sur l'utilisation de ses données à caractère personnel auprès de la CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Tél : 01 53 73 22 22 - Fax : 01 53 73 22 00

Les Personnes concernées sont invitées à consulter la politique de confidentialité des données personnelles du Vendeur accessible ici : « Politique de confidentialité RGPD » en pied de page

ARTICLE 19. DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

Conformément aux articles L.223-1 et suivants du Code de la consommation, si le Client ne souhaite pas être démarché par téléphone sur le numéro qu'il a communiqué au Vendeur, il peut inscrire à tout moment ce numéro de téléphone sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique par Internet sur le site www.bloctel.gouv.fr ou par courrier en écrivant à : Société Opposetel, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret, 10000 Troyes.

ARTICLE 20. STIPULATIONS DIVERSES

20.1 Loyauté – bonne foi

Conformément à l'article 1112 du Code civil, les parties déclarent que l'initiative, le déroulement et la rupture des négociations précontractuelles ont satisfait aux exigences de la bonne foi.

De même, et conformément à l'article 1104 du Code civil, qui est d'ordre public, les parties reconnaissent et acceptent que le présent contrat sera exécuté de bonne foi.

Les parties s'engagent à toujours se comporter l'une envers l'autre, comme des partenaires loyaux et de bonne foi, et notamment, à porter sans délai à la connaissance de l'autre partie, tout différend ou toute difficulté qu'il pourrait rencontrer dans le cadre de l'exécution du présent contrat ou de ses relations avec tous tiers.

20.2 Nullité – divisibilité

Au cas où l'une quelconque des clauses du présent contrat serait reconnue ou déclarée nulle ou en violation d'une disposition d'ordre public, ladite clause sera réputée non écrite et toutes les autres clauses resteront en vigueur.

20.3 Renonciation temporaire à un droit

Le fait pour l'une des parties de ne pas exercer, en une ou plusieurs occasions, les droits, options, réclamations ou actions que lui réserve le présent contrat, ne pourra être interprété comme un abandon ou un refus de se prévaloir dudit droit, d'exercer ladite option, de formuler ladite réclamation ou d'exercer ladite action.

ARTICLE 21. SERVICE CLIENTS

Toute communication ou demande de renseignement doit être adressée, selon le cas, aux services suivants :

- Adresse postale du service clients : 8 Rue Dreispitz 67700 MONSWILLER.
- Numéro de téléphone du service clients : 03 67 18 21 40

- Adresse e-mail du service clients : contact@airbee.fr

ARTICLE 22. LOI APPLICABLE – LITIGES – MEDIATION – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Toute réclamation en lien avec l'application des présentes CGV doit être adressée au service clients du Vendeur dont les coordonnées sont précisées à l'article 21.

Si le Client n'est pas satisfait de la réponse apportée par le service clients du Vendeur, ou en cas d'absence de réponse dans un délai de trente (30) jours à compter de l'envoi de la demande, il peut, conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, adresser une réclamation écrite au service de médiation auquel adhère le Vendeur.

A ce titre, le Client peut saisir le médiateur de la consommation. AIRBEE a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 51070/VM/2306 la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation.

- soit directement en ligne sur son site internet : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>;
- soit en remplissant un formulaire de saisine téléchargeable sur le site susvisés ou en adressant une demande au médiateur par courrier à M. le Médiateur de :
Sas Médiation Solution
222 chemin de la bergerie
01800 Saint Jean de Niost
Tel. 04 82 53 93 06
- ou par courriel à l'adresse : contact@sasmediationsolution-conso.fr

La solution proposée par le médiateur de la consommation ne s'impose pas aux parties, qui restent ainsi libre à tout moment de sortir du processus de médiation.

Pour les contrats conclus à distance, si le Client réside au sein de l'Union européenne, il a également la possibilité de recourir à la plateforme de règlement en ligne des litiges pour les services fournis par les entreprises de l'Union Européenne (la « Plateforme ODR »), mise à la disposition de tous les citoyens européens par la Commission européenne, en allant sur le lien suivant <http://ec.europa.eu/consumers/odr>.

En l'absence de résolution amiable trouvée entre les parties, les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes CGV pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux français compétents dans les conditions de droit commun

Annexe 1 – Formulaire droit de rétractation

FORMULAIRE DE RETRACTATION

Objet : Exercice du droit de rétractation

A l'attention du Service clients,

Je vous confirme par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente de produits :

Référence de la commande / contrat : xxxxxxxx

Date du contrat : xxxxxxxx / signé le : xxxxxxxx

Nom et Prénom / Dénomination sociale du Client : xxxxxxxx

Adresse du Client: xxxxxxxx

Date : xxxxxxxxxxxx

Motif (facultatif) : xxxxxxxx

Annexe 2 - Garanties légales

Art. L.217-4 du code de la consommation :

Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Art. L.217-5 du code de la consommation :

Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- S'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- S'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Art. L.217-12 du code de la consommation :

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Art. 1641 du code civil :

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Art. 1648 alinéa 1er du code civil :

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Art. L.217-16 du code de la consommation :

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.